



S'UNIR POUR UN TEMPS LIMITÉ?

VOUS AVEZ DONNÉ VOTRE AVIS OUI 72% NON 27% NE SAIT PAS 1%

Amour rime de moins en moins avec toujours. D'où l'idée de contrats de mariage à durée limitée, reconductibles si entente...

TEXTE ANNE KAUFFMANN

En Suisse, désormais, près d'un mariage sur deux aboutit à un divorce. Avec son lot de tristesse, de rancœurs, de disputes autour de la garde des enfants, de problèmes financiers et, parfois, de drames. Anne Reiser, avocate genevoise spécialisée dans le droit de la famille, est aux premières loges pour constater les dégâts. Elle en est convaincue: la société a tout intérêt à créer «un cadre responsable permettant la fin paisible de beaucoup d'unions.» Voilà pourquoi l'avocate plaide pour des contrats de mariage renouvelables dont la durée serait fixée par chaque couple. «Cela obligerait les futurs époux à réfléchir à ce qu'ils attendent de leur relation, à parler franchement de leurs attentes, à envisager les conséquences d'une séparation. Les règles seraient posées clairement, dès le début.» Pas franchement romantique...

«mais responsable et indispensable, répond la juriste. Le mariage est un contrat comme les autres. On ne peut pas se lancer en se disant «on verra bien.» Il y a quatre ans, en Allemagne, une élue avait déjà proposé cette solution. Le tollé avait été général, puis, plus rien... «Normal, cette idée est relativement neuve et elle fait peur, admet Anne Reiser. Mais un débat est nécessaire vu le coût social du divorce.»

S'il n'a rien contre un débat, Eric Widmer, professeur de sociologie à l'Université de Genève et coauteur de *Familles en Suisse, les nouveaux liens* (Editions Le Savoir suisse), est, en revanche, hostile à toute limite temporelle fixée au mariage «même si, dans les faits, on ne se marie plus pour la vie. Veut-on vraiment s'imposer une incertitude supplémentaire?»

“**MÊME SI, DANS LES FAITS, ON NE SE MARIE PLUS POUR LA VIE, VEUT-ON S'IMPOSER UNE INCERTITUDE SUPPLÉMENTAIRE?** ERIC WIDMER

Le sociologue doute également que le bilan auquel les époux se livreraient au terme de leur contrat puisse avoir un effet bénéfique. «Je crains plutôt que cette évaluation permanente, comme dans les entreprises, ne génère des tensions et de la peur.» A son avis, cela ne ferait qu'augmenter le nombre des divorces. «Cela ne résoudrait pas non plus les problèmes quand il y a des enfants. Or, cette relation parents-enfants est désormais la seule censée perdurer dans notre société.»

La psychologue Adriana Bouchat, responsable du service de consultation conjugale et de sexologie de la Fondation Profa à Lausanne, est d'un autre avis. Elle dit «oui» au principe de mariages à durée limitée. Avec cependant une réserve: il ne faudrait pas que cette solution soit juridique. «Un engagement, explique-t-elle, n'est pas

acquis une fois pour toutes. On pense que l'amour s'auto-alimente. C'est faux. Dans un couple, après la période de la passion, il faut s'adapter, renégocier tout au long de la vie qui n'a rien d'un long fleuve tranquille.» Raison pour laquelle cette spécialiste avoue en riant que, quand elle voit de nouveaux époux sortir de la mairie, elle aimerait leur offrir un bon de consultation conjugale! Plus sérieusement, elle est convaincue qu'une remise à plat régulière de la relation ne peut être que bénéfique. A pratiquer au moins une fois par année, conseille-t-elle. «Un bilan n'implique pas de ne voir que ce qui cloche. C'est aussi l'occasion de se rendre compte de ce qu'apporte la relation, de lui redonner de l'élan.» Une échéance pourrait donc être l'occasion d'un nouveau départ? «Absolument, répond Anne Reiser. Et on pourrait alors refaire la fête!»

► Dès demain, participez au débat via www.femina.ch et sur www.lesquotidiennes.com

les quotidiennes